

## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 11.07.2022

L'an 2022, le 11.07.2022 à 17h30, s'est tenu, une séance du Comité Syndical à la salle du conseil municipal de la commune de Saint-Féliu d'Avall sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés le 28.06.2022 aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmis, avec les convocations.

### Assistaient à la séance

PMMCU	Présents	Mme Cécile MARGAIL - MM. Charles DURAND - Jean-Luc GAMEZ - Roger GARRIDO - Patrick GOT - Frédéric GUILLAUMON - Stéphane LODA - Jacques PALACIN - Pierre PARRAT - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU
	Absents et suppléés	Mme Armelle REVEL-FOURCADE - suppléée par M. Alain CABBILLAU - M. Jean-Paul BILLES suppléé par M. Joël PACULL - M. Jean-Louis CHAMBON - suppléé par M. Gilles TRILLES
	Absents et Excusés	Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD - MM. Rémi GENIS - Gilles GUILLAUME - Théophile MARTINEZ - Patrick PASCAL - Georges PUIG - Robert VILA
C. C. DES ASPRES	Présent	M. Jérôme DE MAURY
	Absent et excusé	M. Bernard LEHOSSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présent	MM. Alain DOMENECH
	Absents et excusés	MM. Marc BIANCHINI - René LAVILLE - Gérard SOLER
C.C. CONFLENT CANIGO	Présents	MM. Henri GUITART - Bernard LAMBERT
	Absent et Excusé	M. Daniel ASPE
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Absents et excusés	Mme. Joëlle ESTALA METOIS - M. Jérôme PALMADE
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et excusé	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Absent et excusé	M. Christian PALLARES
C.C.HAUT VALLESPIR	Absent et excusé	M. Alain MALIRACH

### Participaient également à la séance :

M. Fabrice CAROL - Directeur général des services  
Mme Cathy SZAJEK - Finances  
Mme Christel RICART - Comptabilité -RH  
Mme Pascale FAUS - Secrétariat Général

Ouverture de la séance à 17h30

Monsieur Roger GARRIDO, maire de Saint Féliu d'Avall ouvre la séance en accueillant les délégués du syndicat. Il livre quelques faits historiques sur la commune et rend un hommage appuyé à son prédécesseur et ami, Mr Robert TAILLANT décédé en 2018. L'ensemble des délégués du comité observent alors une minute de silence. Mr le maire remercie le président d'avoir choisi Saint Féliu pour cette réunion.

Monsieur Pierre PARRAT, Président, remercie monsieur le maire pour son accueil au sein de sa commune, Monsieur Jean Marie BIERMÉ, comptable public, Trésorerie de Perpignan ainsi que tous les membres du comité.

- Quorum : avec 19 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.  
(À noter par ailleurs que l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10.11.21 en vigueur jusqu'au 31.07.22 fixe le quorum au 1/3 des membres présents).
- Secrétaire de séance : le comité désigne comme secrétaire de séance : Joël PACULL

**I. D 2022.34 Approbation du compte rendu du comité syndical du 08.04.2022**

- adopté à l'unanimité.

**II. Informations au comité**

- Monsieur le président informe des décisions prises jusqu'à la séance de ce jour.  
Il insiste notamment sur la reconduction de la ligne de Trésorerie et la notion de prudence.

**III. Délibérations**

**D 2022.35 Décision modificative n°1 2022**

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU, 1er vice-président.

Des notifications de subventions (recettes de fonctionnement et investissement) ont été reçues depuis le vote du budget. La décision modificative n°1 (DM1) vise ainsi à rééquilibrer et ajuster les consommations de crédits sur plusieurs postes dont les opérations d'investissement en cours selon les modalités détaillées dans la note aux élus reçue préalablement au comité ainsi que présenté en séance. La DM1 répond aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif. Elle n'entraîne aucune incidence sur les contributions des EPCI. Le bilan financier et les ajustements se feront lors du compte administratif. Synthèse :

BP - DM 1			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP	4 919 763,19 €	BP	10 230 610,58 €
DM1	7 334,38 €	DM1	225 002,00 €
<b>Total</b>	<b>4 927 097,54 €</b>	<b>Total</b>	<b>10 455 612,58 €</b>

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**D 2022.36 Projet de groupement de commande EAURIZON 70 : changement climatique**

Rapporteur : M. Pierre PARRAT, président.

Les enjeux liés à la compétence GEMAPI sont immenses et partagés à l'échelle des Pyrénées Orientales par les 4 syndicats de bassin que sont l'Agly, le Réart, le Tech, la Têt mais également le bassin du Sègre. Le président expose alors que les présidents de ces structures ont souhaités unir leurs efforts et mutualiser les moyens pour s'interroger de façon simple et pragmatique : quelle eau et quel territoire en 2070 ? Le projet sera subventionné à 80% et le reliquat divisé au moins par 5, soit environ 10 000 € pour le SMTBV. Démarrage prévue en 2023.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**D 2022.37 Cessions foncières GFA Canigou**

Rapporteur : M. Pierre PARRAT, président.

Sur proposition du président et après en avoir délibéré le comité décide à l'unanimité de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement des parcelles cadastrées sous la section CT n° 21, 23, 25, 206, 183, 184, 185, 249 sur la commune de Perpignan pour une contenance de 36 723 m² et accepter la cession au prix de 73 500€. Le comité autorise monsieur le président ou son représentant à signer toute pièce utile et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la résolution prise.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**D 2022.38 Cessions foncières GFA MASSOT**

Rapporteur : M. Pierre PARRAT, président.

Sur proposition du président et après en avoir délibéré le comité décide à l'unanimité de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement des parcelles cadastrées sous la section A n°1041, 980, 982 sur la commune de Castelnaud pour une contenance de 536 m² et accepter la cession au prix de 2 500 €. Le comité autorise monsieur le président ou son représentant à signer toute pièce utile et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la résolution prise.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**D 2022.39 Convention de servitude ENEDIS**

Rapporteur : M. Pierre PARRAT, président.

Sur proposition du président et après en avoir délibéré le comité décide à l'unanimité d'autoriser le président à signer l'acte authentique pour la réalisation d'ouvrages de distribution électrique sur la parcelle C 1534 à Clairac.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### D 2022.40 Organisation du temps de travail

Rapporteur : M. Pierre PARRAT, président.

A la suite de la demande des services de la préfecture, le président propose au comité syndical d'abroger la délibération 19-109 portant sur le temps de travail prise en 2019 de manière à préciser plus particulièrement l'accomplissement de la journée de solidarité ainsi fixée au 8 mai.

Délibération adoptée à l'unanimité

#### D 2022.41 Actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Jérôme DE MAURY, 4e vice-président.

A la suite de plusieurs mouvements de personnels (retraite, mutation) ou de changement de grade il est proposé au comité d'actualiser le tableau des effectifs qui compte 15 ETP à ce jour. Egalement, de manière à assurer l'élaboration du prochain PAPI complet, il est proposé au comité la possibilité d'ouvrir un emploi non permanent pour pouvoir, le cas échéant, renforcer le poste de chargé de mission et respecter les exigences de calendrier. Enfin, à la suite d'une mutation, le poste de responsable finance initialement ouvert à catégorie C doit être pourvu et il est proposé de l'ouvrir aux agents de catégorie B.

Délibération adoptée à l'unanimité

#### Commentaires et discussions :

Le président PARRAT expose que le changement climatique est une question contemporaine qui va creuser les contrastes entre la saison des étiages, au cours de laquelle le manque d'eau se fait sentir et la saison automnale ou les pluies risquent d'être plus intenses et violentes. Quelle population et quels usages ? Quel type de cultures agricoles et quelle eau disponible ? Quelle urbanisation en fonction des risques et de la ressource ? Le président insiste sur le fait que, au delà des débats scientifiques, le territoire doit d'interroger, se projeter et prendre ses responsabilités : quel territoire en 2070 ? Il insiste sur le temps qui sera probablement nécessaire pour faire adhérer, s'entendre et convaincre. Pour changer la façon de voir les choses. Il revient sur le travail mené auprès de la chambre d'agriculture pour trouver des points de convergence, pour que les modèles de partenariat, de collaboration, mais également de culture, évoluent. C'est à ce jour très positif.

Monsieur DOMENECH ajoute que cette étude prendra du temps, peut être 1.5 ou 2 ans mais qu'elle est impérative et que les débats, mais surtout le fil rouge, doit être tranché. Il en va de la responsabilité des élus. Il estime que c'est aussi sur des sujets comme celui-là que la population et tous ceux qui payent la taxe GEMAPI attendent des réponses. Mr DOMENECH souhaite que dans le cadre de cette étude la gestion des barrages soit réinterrogée, notamment celle des Bouillouses.

Monsieur TRILLES demande s'il y aura plusieurs scénarios d'évolution et de prospective qui seront mis en avant ?

Monsieur CAROL précise que l'étude devra éviter les débats du type +1.5° ou +2° mais qu'en effet le plus important sera de déterminer un faisceau d'évolutions (mini/maxi) possibles à partir d'un diagnostic qui est normalement connu à travers les contrats de rivière, les PGRE, etc. : au bout du compte, l'important sera de déterminer la trajectoire collective retenue en intégrant des projections du type "si on ne fait rien" ainsi que des actions sans regrets comme par exemple récupérer l'eau de pluie ou limiter l'imperméabilisation des sols.

Monsieur LAMBERT se félicite de cette dynamique et souligne le rôle capital du syndicat sur le sujet. Il profite aussi de la réunion de ce jour pour annoncer aux élus du comité le lancement de la fédération des canaux du Conflent. Il remercie le syndicat ainsi que le chargé de mission PGRE pour leur accompagnement sur la vallée du Conflent et l'implication au plus près du terrain. Monsieur LAMBERT confirme ainsi sa participation et celle de la fédération, au projet EAURIZON 70. Il demande si contact a été pris avec le CD30 par exemple qui a engagé une étude similaire.

Monsieur CAROL confirme que des échanges et des retours d'expérience, toujours utiles et qui se sont avérés encore plus importants et enrichissants sur ce type de projet, ont été engagés avec le CD30 mais également avec l'EPTB Ardèche qui a lancé ARDECHE 2050. Il indique que dans l'exemple du Gard, le projet était porté par le département. Les discussions ainsi que temps de concertation ont probablement été sous estimés et les syndicats de bassin versant, bien que gestionnaires de premier plan, n'ont peut être pas suffisamment été associés, certains réfutant certains aspect du projet. Contacts ont évidemment été pris avec ces syndicats. Pour l'exemple de l'Ardèche, le projet est porté par un syndicat de bassin - par définition plus habitué à la concertation et a réunir les gens autour d'une table. Le montage que nous retiendrons pour EAURIZON sera certainement plus proche de celui-ci. Ce que l'on peut retenir dans tous les cas c'est que le choix de grouper les syndicats comme nous l'avons fait apparait adapté et cohérent. En revanche, la concertation et l'association de tous doit avoir lieu et sera extrêmement chronophage.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie l'assemblée puis cède la parole à monsieur le maire.

Monsieur GARRIDO invite l'assemblée au verre de l'amitié.

La séance est donc levée à 18h30.

Le secrétaire,



M. Joël PACULL

